

# SEANCE DU 8 JUILLET 2019

~~~~~

**Date de convocation** : 2 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient Présents** : HILAIRE Christine, BLANCHOIN Eliane, DUFFAU Pierre, MASSIBOT Michelle, CHAMPEAU Alain, FORD Odile, BERGERET Sylvie, GLAZEWSKI Nathalie, MOURIER Patrick, SZABO Jacques, POURRAZ Mylène, JOUVE André, COLONGIN Michel, CUOQ Virginie et Malorie BOUTEILLON.

**Etaient Absents excusés** : SANCHEL DEL VALLE Rafaël, DAYDE Francis et UBASSY Robert.

Procuration de SANCHEL DEL VALLE Rafaël à Malorie BOUTEILLON, de UBASSY Robert à CHAMPEAU Alain.

Mme POURRAZ Mylène a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 15 avril 2019 est approuvé après lecture.

## **1) Convention pour le contrôle des poteaux d'incendie avec SIEA RIVAVI :**

M. le Maire explique que ce service était assuré par les pompiers jusqu'à présent, or dorénavant, il faut faire appel à un prestataire de service.

Il est proposé de confier cette mission à la SIEA RIVAVI par convention pour un coût de 1 802,00 € TTC pour 53 poteaux. Le contrôle doit avoir lieu une année sur deux, cette année, il va être fait par M. Philippe JOUVE.

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

## **2) Convention avec la fondation 30 millions d'amis :**

Lors du précédent conseil municipal, une convention a été signée avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants. Or, afin de verser la somme de 350 € pour une estimation de 10 chats stérilisés, il est nécessaire d'inscrire ce montant en subvention aux associations.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve et inscrit en subvention aux associations cette dépense.

### **3) Travaux de construction de la Bibliothèque et de la salle multi-activités : décision modificative pour appliquer des pénalités de retard**

L'Entreprise en charge du lot charpente a accumulé beaucoup de retard sur le chantier de la bibliothèque et de la salle multi-activités. Il a été décidé d'appliquer des pénalités de retard.

Pour la prise en compte de ces pénalités, il est nécessaire de faire une décision modificative suivante :

1500,00 € au 2318 (autres immobilisations corporelles) en dépense et recette au 7711 (Débits et pénalités perçues).

Adopté à l'unanimité.

### **4) Cantine scolaire modification des tarifs :**

A.G.C. Loisirs vient de réorganiser les sorties et journées au centre de loisirs pour cet été.

Les sorties sont désormais organisées dans le cadre des journées au centre de loisirs et non plus en inscriptions ponctuelles.

La cantine doit fournir les repas de midi pour la journée dès le matin et afin de respecter les règles sanitaires le coût de la prestation doit être revue à la hausse. En effet, aujourd'hui le repas est facturé à 2,20 € et 0,85 € pour le goûter mais dans le cadre d'un pique-nique le coût de revient s'élève à minimum 5 €.

Il est proposé d'instaurer un tarif pique-nique à 5 €. Les autres tarifs restent inchangés.

Adopté à l'unanimité.

### **5) Bail Maison Milon :**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de bail emphytéotique établi par Me AUBERT Notaire.

Il apparait que ce bail n'est pas complet car il manque les annexes notamment le calendrier des travaux.

M. Bernard GROSSAT intervient, il explique que la situation est floue et difficile pour la structure. Il ne comprend pas pourquoi l'entreprise Gielly qui devait partir en septembre ne donne pas de date de départ. De même pour la bibliothèque aucune date n'est fixée.

M. le Maire ne souhaite pas mettre à la porte la société Gielly qui paye son loyer et qui prépare son déménagement. Concernant la bibliothèque, M. le Maire rappelle à M. GROSSAT qu'au départ du projet les locaux étaient occupés, il n'y a pas eu de surprise. Ce projet a été proposé en connaissance de cause.

Mme Mylène Pourraz rappelle que le départ de l'Entreprise GIELLY n'était pas prévu initialement.

Concernant le bail, sa rédaction a été confié à Me AUBERT, Notaire.

M. Bernard GROSSAT informe que Me AUBERT n'est plus membre de l'association DELTA LAB depuis peu.  
Mme Sylvie BERGERET propose qu'un référent soit nommé pour suivre l'avancement du dossier.

Affaire à suivre...

## **6) Questions diverses :**

- Voirie 2019 : 3 entreprises ont soumissionné et l'Entreprise BRAJA a été la mieux disante. Les travaux devraient débuter en septembre après les vendanges. Il est prévu le chemin du cimetière Est, Chemin des Combes jusque chez M. Castelar, Impasse de la Garenne, Chemin du Temple, la contre allée chez Philibert, Chemin Combe Chave, Chemin Ferré et Chemin de Saint Sauveur. Le marché s'élève à 185 000 € et une marge de 15 000 € permettra d'améliorer le croisement au Chemin de la Calamande vers les poulaillers Mura.

Mme Sylvie BERGERET demande pourquoi le chemin entre l'Excavateur et la Calamande n'a pas été programmé.

M. le Maire répond que juste ce tronçon a été estimé à 150 000 €.

- Mme PULPITTO : M. le Maire explique qu'il a été approché par cette propriétaire qui souhaite vendre une parcelle située sur le parking au Vialle d'une superficie de 230 m<sup>2</sup>. Cependant, elle demande 70 000 € à 80 000 €. M. le Maire précise qu'au prix du terrain à bâtir cette parcelle serait plutôt à 20 000 €.

- Eclairage public des Ecoles : l'entreprise INEO va reprendre l'éclairage devant les écoles. Les budgets travaux prévus au contrat de 2019 et 2020 seront affectés pour un montant de 26 000 €. Une somme de 5000 € restera à consommer pour 2020.

Ces travaux vont permettre de sécuriser ce secteur et améliorer l'éclairage devant la nouvelle Bibliothèque et la salle Multi-activités.

- Fibre optique : le déploiement est en cours pour des raccordements prévus au mois de décembre 2019.

- Agrandissement du Cimetière : M. le Maire rappelle que les réunions de chantier ont lieu les mardis à 9 h. Ce mardi se fera le choix du crépi et des couvertines.

Pour répondre à Mme Mylène POURRAZ, M. le Maire précise que les Architectes des Bâtiments de France ont demandé d'apporter plus de végétaux et d'arbres.

- CCAS : M. le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour l'autoriser à encaisser les dons au CCAS.  
Approuvé à l'unanimité.

- L'assurance Dommage ouvrage pour les travaux de la Bibliothèque et de la salle multi-activités s'élève à 4 382 € avec l'assurance Groupama.

- M. le Maire informe qu'il est en contact avec une jeune Notaire qui souhaite s'installer sur Grillon. Plusieurs pistes sont étudiées... Les anciens locaux du SMBVL, l'ancienne Epicerie. Par ailleurs, une jeune femme recherche des locaux pour de la vente de cuirs haut de gamme.

- M. le Maire annonce que dès la semaine prochaine un jeune de 22 ans, M. BECKER, vient renforcer l'équipe du technique à mi-temps surtout pour les espaces verts.

- Le dernier ramassage des ordures ménagères en porte à porte aura lieu le 24 juillet.

Mme Odile FORD signale de gros débordements à la salle des fêtes.

Mme Sylvie BERGERET demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire deux ramassages pour améliorer cette situation.

M. le Maire explique que la Communauté de Communes teste et attend de voir à l'usage afin d'améliorer les points noirs et proposer les solutions les plus adaptées.

M. Jacques SZABO signale qu'il a souvent appelé pour signaler des problèmes et cela fonctionne bien.

M. le Maire précise que cette phase permet de voir si les emplacements conviennent et si le remplissage est suffisant. Dans l'ensemble quelques personnes font des retours négatifs mais la plupart comprennent que cela est nécessaire.

- M. Pierre DUFFAU intervient pour informer le Conseil Municipal des dernières mesures gouvernementales notamment le projet de loi de finances 2019 publié au journal officiel du 30 novembre 2018 qui visent à supprimer et réduire de manière drastique les Trésoreries. Il informe du projet de suppression de la Trésorerie de Valréas en 2021 et la transformation en service de gestion comptable.

Considérant l'intérêt local qui s'attache à maintenir, tant un accueil de proximité au bénéfice des contribuables, qu'un service de proximité pour les collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets et un suivi quotidien de la gestion communale, il propose au Conseil d'émettre un vœu pour le maintien des services de la Direction Générale des Finances Publiques avec le maintien de la Trésorerie de Valréas.

Le Conseil Municipal approuve cette motion.

- Théâtre du Rond-Point : Mme Christine HILAIRE rappelle que le TRP se produira sur Grillon les 23 et 27 juillet.

- Mme Mylène POURRAZ renouvelle sa demande concernant les problèmes qu'occasionne le passage des camions Chemin de l'Alençon.

M. Michel COLONGIN ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de déviation de poids lourds à Grillon.

M. le Maire pense que cela fait ralentir la circulation et que la situation n'est pas si dramatique.

- M. Patrick MOURIER rappelle le bal du 13 juillet et le loto du 14 juillet organisés par le Comité des Fêtes avec le Feu d'artifice offert par la commune.

- M. Jacques SZABO intervient car il estime que la commune s'est fait tromper sur le projet de l'ancienne Poste. Il ne comprend pas pourquoi le restaurant est fermé tout l'été.

Mme Christine HILAIRE rappelle que la gérante avait averti depuis le début que pendant l'été, elle allait préparer les repas des Nuits au Château de Grignan, soit pas moins de 2000 repas. Elle ajoute que depuis l'inauguration qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril, elle n'a eu que peu de vente traiteur et que la gérante est une commerçante qui est libre d'aller chercher le travail là où il se trouve.

M. le Maire rappelle que l'ancienne Poste a été aménagée pour une activité de traiteur pas un restaurant. M. le Maire précise qu'elle a été en charge du buffet de la société SICAF.

Il est précisé qu'elle fournit des repas sur commande.

M. Jacques SZABO estime que ses tarifs sont trop chers et regrette que le local ne serve pas aux Grillonnais.

Mme Mylène POURRAZ estime que l'important pour la commune c'est que la locataire paie ses loyers.

- Mme Odile FORD demande pourquoi M. le Maire n'informe pas le Conseil de la proposition de Mme PALLIER de vendre à la commune son terrain chemin des Meules, où se situe le Bouddha ? Elle estime que ce terrain est très important pour la commune d'un point de vue culturel et patrimonial.

M. le Maire répond qu'il n'a jamais reçu de proposition de Mme PALLIER.

Mme Odile FORD souhaiterait que la commune se porte acquéreuse des 2 hectares pour un montant de 20 000 €, il pourrait permettre de préserver le Bouddha, la carrière et une très belle vue. Ce terrain pourrait permettre de faire un parcours de santé, des classes vertes avec le canal et le chemin des moulins.....

M. le Maire répond que ce terrain à 20 000 € est bien trop cher et qu'il ne correspond pas au prix du marché ou de l'estimation des domaines.

Mme Mylène POURRAZ confirme que le prix est fixé trop cher.

M. le Maire propose de voir la propriétaire mais rappelle que ce sera le conseil municipal qui décidera.

Mme Odile FORD ne comprend pas pourquoi M. le Maire refuse d'acheter.

M. le Maire répond que la propriétaire ne lui a rien proposé.

Mme Sylvie BERGERET s'interroge sur l'intérêt d'un particulier à acquérir un terrain non constructible.....

M. le Maire précise que même sans parler de prix ce terrain présente des fortes contraintes.

Mme Christine HILAIRE confirme que le site n'est pas connu de tous et qu'il faut penser à l'entretien.

- Mme Odile FORD demande le devenir des Fresques des anciens locaux du SMBVL.

M. le Maire ne répond qu'aujourd'hui rien de particulier n'est prévu sauf trouver un nouveau locataire.

Mme Sylvie BERGERET suggère de proposer les locaux vacants de la commune à la future Notaire ou à la vendeuse de cuirs.

M. le Maire confirme l'idée.

Mme Odile FORD demande où en est le projet d'épicerie de M. PIQUET.

Réponse : rien de plus.

Mme Odile FORD rappelle que le Pont du Merdaris est en attente depuis 2 ans, elle déplore l'état du Vialle.

Mme Christine HILAIRE estime que c'est de la responsabilité de chacun d'entretenir devant chez soi.

Mme Odile FORD signale les nuisances par rapport aux motos.

M. le Maire demande si elle parle de bruit de voisinage ?

Elle précise qu'il y a eu des fêtes pour les obtentions du bac qui n'ont pas posé problème car exceptionnelles, mais plutôt à proximité de chez M. Francis DAYDE, un terrain a été aménagé pour faire de la moto.

M. le Maire regrette mais il s'agit d'un terrain privé.

- Mme Michèle MASSIBOT propose de reprendre l'épicerie en gestion communale ou en association.

M. le Maire demande s'il existe des volontaires parmi le conseil municipal ?

Elle informe de la conférence sur les vitraux d'art d'Esméralda le 12 juillet à 15h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET